

CAPL du 22 février 2013

Mouvement de mutation au 1^{er} avril 2013

Catégorie C – Filière Gestion Publique

Déclaration liminaire (*commentée*)

C'est dans un contexte réaffirmé d'austérité budgétaire et de crise économique et sociale que se réunit cette CAP locale d'affectation des collègues mutés dans le département au 1^{er} avril 2013 et de ceux qui ont déposé des vœux de mutation interne au département : 1000 personnes supplémentaires au chômage chaque jour sur le territoire, 2300 suppressions d'emplois aux Finances Publiques en 2013, des milliers de postes budgétairement existants et non pourvus dans l'ensemble de la fonction publique. Partout, ce ne sont que menaces et régressions qui frappent les salariés de ce pays :

- L'accord MEDEF/CFDT porte un coup supplémentaire au code du travail, déjà fortement affaiblis par les précédents gouvernements.

Cet accord qui place le contrat avant la loi porterait un coup fatal au code du travail et donc aux droits des salariés. La négociation avec le patronat est toujours liée au rapport de force...

- Une vague de tentatives de suicides (cf. Pôle Emploi et autres) montre la détresse sociale et morale rencontrée par de plus en plus de citoyens.

Les conséquences sociales ne feront qu'augmenter les recours gracieux et les difficultés de recouvrement, dans un contexte d'emploi contraint.

La situation sociale difficile, le chômage grandissant, la précarité accentuée auront un impact important sur nos missions, les accueils surchargés, les contribuables excédés, les difficultés de paiement seront les inévitables conséquences.

- A la veille du 30^{ème} anniversaire du Statut général de la Fonction Publique, les attaques à son encontre se multiplient. Ainsi, ce gouvernement si prompt à vanter l'imminence du changement laisse se mettre en place un entretien professionnel qui fait craindre davantage l'arbitraire et l'individualisation du travail des collègues .

Le statut de la Fonction publique est le garant de l'impartialité de notre administration.

- Même si on se félicite de l'abrogation annoncée du jour de carence, la suppression de jours ARTT liée à la maladie et la prime de fonction et de résultat va encore aggraver la situation des collègues (la PFR, véritable atomisation du collectif de travail et rémunération accessoire à « la tête du client »), pas davantage que la règle du « 30^{ème} indivisible », véritable instrument de répression de l'action de grève des fonctionnaires d'Etat.

L'abrogation du jour de carence, l'indice 430 sont des victoires acquises grâce à la pugnacité des personnels et des organisations syndicales.

- Les salariés de la DGFIP voient leur mal-être au travail en augmentation exponentielle sans que les tableaux de bord de veille sociale, Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et messages « pontificaux » sur les indicateurs n'y changent rien.



Toulouse, le 18 mars 2013

**Syndicat CGT Finances Publiques
Section de Haute Garonne**

Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane

31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>
cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

De plus en plus de collègues baissent les bras devant le manque de reconnaissance de leur métiers et face à des conditions de plus en plus difficiles.

A la demande conjointe des organisations syndicales, cette commission a été avancée au 22 février pour que les personnels issus de départements éloignés puissent avoir le temps matériel de préparer leur déménagement.

Nous vous rappelons que vous êtes tenus de nous transmettre le calendrier prévisionnel des réunions des CAPL en début de semestre. Nous vous demandons de transmettre le projet de mouvement de mutation à l'ensemble du personnel plus rapidement.

Nous exigeons que les documents préparatoires à la CAPL ne soient transmis qu'aux seules organisations représentatives du département.

L'arrivée en Haute Garonne de 8 agents C ne résorbera en rien le déficit en emploi du département et ce faible renfort ne permettra évidemment pas de satisfaire les demandes internes, dont certaines sont très anciennes.

Le mouvement de mutation d'avril va encore subir les conséquences des vagues de suppressions d'emploi en ce sens, le droit à mutation et à affectation des personnels sont largement impactés.



Nous profitons de cette CAP pour intervenir sur la réforme de la notation et la création de l'entretien d'évaluation. Nous rappelons que la CGT est attachée à une note chiffrée non contingentée qui induise un vrai progrès de carrière pour la grande majorité des agents de la DGFIP.

Aujourd'hui, alors que la campagne de notation va commencer, la circulaire ministérielle du 29/01/2013 qui doit définir les principes d'appréciation de la valeur professionnelle n'est pas disponible.

Nous avons bien noté que vous avez retiré l'aide au remplissage du tableau synoptique que vous aviez rédigé pour les notateurs. Nous demandons que vous les préveniez que cette note interne est nulle et non avenue.

De plus, sur Ulysse, aucun lien sur les textes législatifs n'est présent sur le livret de l'entretien.

Nous demandons que l'autorité hiérarchique ne distribue aucune bonification pour que la CAPL joue pleinement son rôle.

Nous nous posons des questions sur la déontologie de l'autorité hiérarchique eu égard aux responsabilités de président du groupe d'harmonisation.

En tout état de cause, nous demandons que les membres de l'autorité administrative n'aient pas le droit de vote dans les CAP de notation.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que soit reportée la campagne de l'entretien professionnel.

Les avancées sur le jour de carence, l'indice 430 sont des avancées qui auraient pu nous faire croire que « le changement c'est maintenant ».

Les suppressions d'emplois, le mal être au travail, l'austérité sont autant d'éléments qui, nous assurent que le changement est bien loin.

Réponses à la déclaration liminaire

Sur notre demande de report : la DGFIP 31 refuse de reporter la campagne des entretiens d'évaluation même si l'ensemble des textes n'est pas disponible (circulaire ministérielle du 29.01.2013).

« Le recours gracieux auprès du notateur ne sera pas appliqué dans le département. »

« s'il y a des problèmes juridiques, ils se régleront » (sic...)

L'autorité hiérarchique n'a pas vocation à distribuer les réductions d'ancienneté, la CAPL est là pour jouer ce rôle (nous nous en félicitons !!)

Pour la parité administrative il n'y a pas « mélange des genres » à être à la fois président de la commission d'harmonisation, autorité hiérarchique et membre de la CAP (nous y serons vigilants).

La direction nous a informé du recrutement de 5 emplois handicapés à partir du 1^{er} juin 2013.

Gestion publique : 1 au SIP de Balma

1 à Villefranche de Lauragais

1 au service Dépense

Filière fiscale : 1 au SIE Sud-Ouest

1 à SIP Sud-Est

A notre demande d'éclaircissement sur les modalités d'affectation des nouveaux arrivants qui n'ont pas obtenu satisfaction sur leurs vœux, la parité administrative a mis en avant les priorités définies par le Directeur Régional.

Sur notre insistance, il nous a été confirmé que cet arbitrage était fait « en tenant compte de l'équilibre par structure des agents B et C. »

En clair, même si un agent C peut prétendre à une affectation sur un poste vacant, le Directeur régional pour répartir la pénurie d'emplois, décide de ne pas le pourvoir. On est en train de remplacer la notion de droit (définie par des textes) par une notion de priorité (choisie par le Directeur Régional).

Sur les mouvements :

Le 1^{er} avril 2013 arrivent 8 agents (9 mutations et 1 refus) et partent 3 agents (4 mutations et 1 refus)

14 demandes de mutations internes dont 3 satisfaites

Au final :

mouvement externe :

1 à Bagnères de Luchon (report d'installation au 1^{er} mai)

2 au SIP Sud-ouest (dont 1 report d'installation au 1^{er} mai)

1 RFTM

1 Régie –Accueil (report d'installation au 1^{er} mai)

1 au SIP Balma

1 au SIP Sud-est

1 à Auterive

mouvement interne :

1 à Castanet

1 au TTA-CAS

1 à la Pairie régionale

Vote des organisations syndicales

CGT et Solidaires : contre

FO : abstention

Questions diverses :

Suite à un départ en retraite d'un agent « berkani » à plein temps, les 35 heures seront intégralement réparties sur des agents de même statut (aucune heure ne sera perdue).

Sur la situation de la trésorerie de l'Isle en Dodon, l'Administration se retranche derrière un manque d'effectif dans le département.

Nous avons demandé que soit annexés au PV de la CAP la pétition des agents de Bagnères de Luchon ainsi que les courriers des élus du Comminges pour soutenir la demande de moyen en personnel des agents.

Le Directeur Régional a répondu. La parité administrative n'a pas jugé utile de nous communiquer la réponse.

Vos représentants CGT Finances Publiques a ces CAPL :

Daniel AUTHIER, Marie-Christine PREVOST, Marlène ZORZIN, Valérie PINEL et Véronique BRUNO

Expert : Ghislaine REMY

CAPL Complémentaire du 14 mars 2013 Habemus CAP



Lors de la CAP du 22 février 2013 un agent B a obtenu sa mutation dans le poste de son choix. Dans le plein respect de son « droit de refus » cet agent a refusé sa mutation pour le poste d'Aucamville.

La direction a alors proposé d'annuler la mutation pour le SIP Balma d'un agent de la catégorie C en le mutant à Aucamville. Modifiant ainsi les décisions de la CAP du mouvement pour la catégorie C et alors même qu'il n'y a pas à Aucamville de poste budgétaire dans cette catégorie.

L'intersyndicale a immédiatement réagi en exigeant la tenue d'une CAPL, seul organe légal pour habiliter un mouvement de mutation.

La cap en question s'est tenue le 14/03/2013 au matin.

La CGT a interpellé la direction sur trois axes majeurs :

Le respect des élus en CAP et l'obligation d'informer prioritairement les élus dans le cadre de modifications d'un mouvement déjà voté.

Le respect des doctrines d'emploi et la nécessité d'avoir des postes budgétaires pour affecter des catégories.

Enfin, nous avons demandé d'accélérer tant que faire ce peu la tenue des CAP pour ne pas être obligé d'informer les agents le 14 mars pour un mouvement au 1^{er} avril..., **(ainsi que) et surtout de publier le projet de mutation suffisamment tôt afin que les agents puissent réagir et d'éviter le même scénario.**

L'administration s'est engagée à respecter le dialogue social en réunissant une CAP et nous a affirmé qu'il n'avait jamais été question de faire autrement. (nous avons pris acte)

Le président de la CAP nous a ensuite reproché d'abandonner les services en ne voulant pas faire l'amalgame entre catégorie C et B **(en quelque sorte de faire respecter les doctrines d'emplois)** On voit ici toute la limite et les contradictions de l'administration. A force de supprimer des emplois, on joue à l'apprenti sorcier pour installer qui à cet endroit et qui d'autre là, et ce pour boucher les trous (reconnaissant par la même les gâchis des suppressions d'emplois).

C'est à l'administration de gérer ces contradictions, nous ne serons pas les complices d'une politique qui mettrait à mal les droits et garanties des agents.

En effet les doctrines d'emplois ne sont ni un hasard ni une chose abstraite, elles sont issues de corrélations entre les responsabilités mises en œuvre et la rémunération qui les accompagne. Les nier serait « nier le statut des fonctionnaires et notre protection juridique ». Si l'administration veut banaliser les C et les B elle n'a qu'à payer les C à hauteur des B (et alors et seulement dans ces conditions nous serons d'accord pour abandonner les doctrines d'emplois) sic...

Nous vous appelons **à être vigilant à tout ce qui porte atteinte au statut qui nous régit.** « Accepter » c'est accepter qu'il soit vidé de son contenu protecteur pour les salariés.

Nous avons voté contre ce mouvement car il est encore et toujours le reflet du manque criant d'emplois dans notre département et à la DGFIP.



**Une force
à vos côtés**